

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉVELLYET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 21 novembre 1848.

La Presse lyonnaise et la Présidence.

Quoiqu'enveloppée encore de quelques nuages, l'opinion de la presse lyonnaise commence à se faire jour et à se dessiner sur la question présidentielle.

Le fait le plus frappant, — celui qui, dans la seconde ville de France, constitue une exception étrange, c'est que la candidature de M. Ledru-Rollin ne compte pas un seul défenseur parmi les organes de la presse lyonnaise.

Le *Peuple Souverain*, qui semblait appelé naturellement à jouer le rôle ingrat de défenseur des circulaires et de lecteur de la dictature montagnarde, a déserté le poste et passé avec armes et bagages dans le camp de Raspail et de l'ex-pair de France, M. le comte d'Althou-Sheé.

Nous nous réjouissons de cette défection qui, dit-on, a produit une profonde scission dans l'armée jusqu'à ce jour si bien disciplinée du Club-Central. Nous espérons que bon nombre de démocrates, qui, pour être plus avancés que nous, conservent cependant la tradition de l'ordre et de la modération, seront éclairés par cet acte significatif du *Peuple Souverain*, et voyant perdu pour Ledru-Rollin l'appoint nombreux des votes socialistes, cesseront de soutenir une candidature impossible et se rallieront à celle de Cavaignac.

Le *Censeur*, qui ne cache pas sa sympathie pour l'ancien ministre de l'intérieur, a dû déjà en faire le sacrifice à la cause de la République, et il défend franchement la position qu'il a prise dans la question.

Nous regrettons que le *Salut Public* qui, à notre avis, est le trait d'union de la République tricolore à la République blanche, comme le *Censeur* est la transition des rouges aux modérés, n'ait pas dépouillé aussi complètement ce caractère d'hésitation que l'on remarque avec peine dans sa polémique, et qui semblerait indiquer le désir secret de se faire des amis dans les deux camps.

Tout en soutenant la candidature du général, nous le voyons à regret accueillir des bruits qui ne peuvent que le discréditer dans l'opinion et, comme l'a fait spirituellement observer l'*Union Nationale*, caresser Cavaignac dans un premier Lyon et faire patte de velours au prince dans ses entre-fillets.

Nous ne reviendrons pas sur la position prise par la *Liberté*. Nous l'avons expliquée suffisamment et nous croyons que parmi les nombreux mérites qui nous manquent on ne peut du moins compter la franchise.

Reste à apprécier la polémique du petit bataillon de publicistes qui, à Lyon, représente l'opinion hostile au général Cavaignac.

Ici, la tâche est plus difficile, par cela même que leur polémique, toute d'énumérations, d'hypothèses et de demi-mots, échappe à l'analyse et se dérobe au scalpel. En un mot, jusqu'à présent, leur opinion est négative. Cependant, toute négative appelle une affirmation, même sous entendue.

La négation de la fraternité implique l'égoïsme.

Celle de l'association, — la concurrence.

Celle de l'égalité, — l'aristocratie.

Celle de la solidarité, — l'individualisme.

Celle de la République, — la monarchie.

Et, pour incarner notre pensée dans les deux hommes qui, à l'heure présente, et malgré d'hypocrites dénégations résument la situation :

L'opposition à E. Cavaignac constitue *ipso facto*, un acte d'adhésion à Louis Bonaparte.

Que Messieurs du *Peuple Souverain* se le disent :

Et que se le disent aussi les trois journaux dont il nous reste à apprécier la position; — à savoir :

— Le *Courrier de Lyon*, — l'*Union Nationale*, — la *Gazette de Lyon*.

Le *Courrier de Lyon*, comprenant enfin que le rôle indélicat qu'il joue ne peut se continuer longtemps, et que l'heure est venue d'arborer franchement un drapeau et d'y inscrire le nom de son candidat, le *Courrier de Lyon* recule. Il a recours à des faux-fuyants qui ne trompent personne et il se fait adresser, franc de port, de Paris, une lettre sur laquelle, dit-il, il réserve son opinion tout en lui accordant complaisamment les honneurs du premier Lyon.

Les conservateurs, dit le correspondant du *Courrier*, sont d'accord pour donner leur voix à Bonaparte; car Cavaignac nous mène droit au communisme!

Nous n'insisterons pas davantage après une phrase de cette clarté, nous ne pouvons plus croire aux hésitations du *Courrier*, et nous le rangeons en tête des journaux qui défendent à Lyon la candidature princière.

Derrière lui, mais à une distance respectueuse et comme il convient à des aides-de-camp bien élevés, marchent de front l'*Union* et la *Gazette*.

Pour être moins explicites que le *Courrier* en faveur du prince, les deux journaux n'en soutiennent pas moins le prétendant impérial.

En effet, — voici en deux mots toute leur tactique.

Il devient, de jour en jour, plus évident que la lutte se circonscrira entre Cavaignac et Louis Bonaparte, disent-ils, chaque jour et sur tous les tons. Or, nous n'avons rien à dire du prince Louis, mais à tout prix il faut éloigner le général Cavaignac.

Cette pensée, claire, crue et simple, forme le fond de toute leur polémique. Ils l'habillent ensuite, ils la parent, ils la revêtent d'oripeaux, ils la drapent et la masquent chacun selon les habitudes du style qui lui sont familiers.

Mais scrutez l'article, dépouillez-le, scalpez-le jusqu'à l'os, et vous rencontrerez toujours et sans cesse le prince!

Telle est, à notre avis, la position actuelle de la presse lyonnaise vis-à-vis des candidats à la présidence de la République.

La *Sentinelle Populaire* de Saint-Etienne nous paraît juger sagement le rôle des légitimistes dans l'imbroglio bonapartiste.

Voici un des derniers articles qu'elle a publiés à ce sujet :

d'archevesques.
Ores, très-illustrés et très-préteux bourgeois de Lyon, oyez cet adage — que si rien ne ressemble davantage à un homme qu'un homme, les phantasies des femmes ont montré que rien ne diffère plus d'un homme qu'un homme — et le plus avantageux des hommes pour un papegay à colerettes, m'est avis que c'est celui qui peut es-tre le plus tost et le plus complètement pipé, esbarbé, plus-mé sans crier — gare! gare!.....

La dame dont s'agit, en cettuy conte bleu, estoyt, sans doute, moult resguardante aux choses de la terre. Sans doute, quand venoyt une assignacion amoureuse, elle mignotoy le dict billet entre ses jolys doigts, estimant s'il estoyt de soye, fil ou coton, parfumé d'ambre, jasmyn ou vanille, brief s'il estoyt billet gentilhomme ou billet mallotru. Elle prisoyt peut-être, dedans les batailles de Vénus, une oye advant un chardonneret, avisant que si le chardonneret avoyt un mignon plumaige, il poisoyt à grant peine une once, tandis qu'une oye soublevoyt une, deulx, vère trois livres, avoyt aux aësles pennes douces à tirer et de la graisse, bonne à getter es petits pots à l'usage du lendemain. Prudence est mère de seureté! De mesme que le roi Loys Philippe I^{er} avoyt embastillé sa bonne ville de Paris, de mesme la dame de mon compaignon jugeoyt-elle à propos de s'em-bastiller à l'encontre de la maudite saison d'hivernaige, ou femmes se superposent osanores Fattet, faulses nattes, rouge, blanc et aultres fripperies et trupperies?... Je ne scays....

Endà, je cuide que je vous déplaist et vous fasche peustre, bourgeois de Lyon, en jocketant comme fays et n'allant pas au but. Mais les bavardaiges resconfortent en un récit, et j'ayme à empaletocquer la vérité de bourades, mosmeries, pantomimes et baguaitelles. Croiez en oultre, que Dieu a fait les réflexions pour estre escriptes comme il a fait la pluye pour que les limaçons se puissent pourmener; et j'ay encore une réflexion subtile, pénétrante, spécifique,

« Louis-Napoléon, qu'on le sache bien, n'est le représentant ni d'un parti, ni d'une idée. Il est l'instrument passif de la coalition de tous les intérêts froissés par l'avènement subit de la République : les légitimistes s'agitent pour le faire arriver au pouvoir, et s'agitent demain, s'il y arrive, pour l'en renverser, afin de réaliser leur rêve éternel d'une restauration définitive du pouvoir légitime et absolu; les conservateurs-bornes, conduits par M. Thiers et la réunion de la rue de Poitiers, l'appuient afin d'en faire le type d'un roifainéant, qui laisserait la bourgeoisie gouverner et reconstituer, sous un nouveau maire du palais, ses privilèges ébranlés.

« Ces deux camps égoïstes, qui finiraient peut-être, sous l'empire de la nécessité, par n'en former qu'un, s'entendent, quant à la réussite de leur plan machiavélique, comme larrons en foire. Mentir impudemment, tromper et égarer les esprits faibles et timorés, calomnier la République, soulever contre elle toutes les mauvaises passions, tels sont leurs moyens communs d'action.

« Persuader au clergé qu'il n'aura de puissance et d'influence que sous la légitimité, c'est-à-dire le prendre par le mobile de l'orgueil et l'esprit de corps, c'est depuis longtemps le mot d'ordre des amis du drapeau fleurdéliné. Mais cela ne suffit pas toujours : le clergé possède bon nombre d'hommes sincères, sortis des rangs du peuple et voués, d'instinct naturel et de sentiment véritablement religieux, à sa cause. A ceux-là on dit que la République est le fruit et le triomphe de l'athéisme, et l'on offre pour preuve les déclamations de quelques malheureux fous ou de quelques misérables soudoyés. Puis, quand on a bien excité le clergé contre le peuple révolutionnaire, et celui-ci contre le prêtre et le dogme (que l'esprit du peuple ne sait pas encore séparer), rien n'est plus facile que d'engager le prêtre dans une croade contre la Révolution, au nom de la Religion. Et comme on sait la vive répulsion qu'inspirent les Bourbons, on accepte Napoléon, dont le nom réveille chez le peuple des campagnes les grands souvenirs d'autrefois, comme un moyen de transition entre l'avenir qu'on veut conjurer et le passé qu'on espère retrouver.

« Voilà la part des légitimistes dans cette œuvre abominable de duplicité, dans cette exploitation infâme de la religion du souvenir. Et ces gens-là osent se dire chrétiens! »

On a fait grand bruit du prétendu démenti donné à Mgr Fayet par l'évêque de Langres et l'abbé Leblanc, représentant du peuple.

Nous nous bornerons à faire observer que ces deux députés du clergé conviennent dans leur lettre PARTAGER comme citoyens l'opinion de Mgr Fayet, en faveur de Cavaignac, mais qu'ils n'ont pas le droit de se prononcer officiellement comme prélats et représentants.

On conviendra que voilà un démenti qui ne fait pas grand tort à M. Cavaignac ni à l'évêque d'Orléans.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DES THEATRES.

Un conte bleu (suite et fin). — Guignol. — Le Jardin d'Hiver. — La Subvention.

En attendant qu'il plaise à la Municipalité ou à quelque banquier millionnaire de faire sortir nos théâtres de l'hôpital, on me permettra de terminer le récit des infortunes de mon ami, dans sa fugue au pays de Tendre. Au temps des froidures, les amours, troupe frileuse et court vêtue, s'em-muitouffent et ne montrent guère leurs minois. C'est miracle que d'en tenir un prisonnier au mois de novembre. Aussi je suis persuadé qu'il lui sera fait bon accueil.

Bourgeois de Lyon,

Comme un déduict doit, suivant les maximes des grands auteurs antiques, avoir queue ainsy que teste, je veulx parachever mes cacquetaiges dessus mon compaignon, cettuy qui avoyt entrepris la conquête d'une avenante dame et escript PERRATEM que scavez.

Jadis verdoyant et florissant cavalier, avecque fière contenance, yeulx noirs reslezvez d'orgueil, cheveux frizotants un petit et le cuer piaffant, mon compaignon depeus sa departie en l'isle de Cythère et ses mesadventures cocquastres, estoyt recrocquevillé sur soy-mesme, ainsy, que par un temps de sécheresse, un escargot es sa cocquille. Son amour, à l'endroict de cil dyable en jupes duquel j'ay fait la pour-traycture, l'avoyt deschaussé de cervelle depeus les talons jusques à la teste. Son pasle visaige estoyt horrifiquement melancholisé. S'abyant de desespérance en desespérance, et cuydant sa passion sans advenir, il estoyt devenu chestif et maigrelet comme jambonneaux salés yssant d'ung dyner

transperçante, oultreperçante à vous getter dans les oreilles. Comme les vostres ne sont pas si longues que celles-cy du roy Midas, tenez les roides et droictes ou elles ne recepvoyent pas mon dire, dire pantagruélique que j'escripray à la fin des adventures de mon compaignon, auquel je retourne doucement.

Serré de court, baillant ains qu'ung poisson sur un pré, tout eschauffé des ymaginacions qui lui grignotloyent les racines des cheveux, et beste comme un crapaud qui resve de poésie, ledict compaignon voulust en finir couraigeusement :

« Que mille millions de grîphes me mordent pendant « l'éternité, si je ne scays, ceste vesprée, le mot de tout « cecy! » — dist-il pieusement, un soir où l'amour lui entroyt dedans les costes comme s'il eust esté pannerées d'aiguilles; et, flambant de male raige, il s'entourna a corps perdu en son mantel, et devalla tout d'ung trait joute au logis de la dame.

Par les desgrés de l'hostel, la force d'asme se despartist a tire-d'aësles, la résolution se fundist comme neige de printemps au soleil.

Paovres amoureux!

La vis qui avoyt aultant de marches qu'ung cloporte a de pattes et estoyt orde ainsy qu'ung visaige d'avocat sans causes, lui parust briefve et magnifique.

Paovres amoureux!

A ce point, de matagraboliser les brindilles qui pendelocquoyent au serpenteau de la clochette d'entrée, mon compaignon escouta un grand bruit de gosiers de femmes et voix barbues, entremeslées d'ung tapaige de fliscons, hanaps, platz et drageoires à fendre la teste à un sourd. Vistement il bransle la sonnerie, dare, dare... ta ta ta l.. L'huys ouvre sa panse et monstre celle-cy d'ung homme qui reçoit la carte cornifiée de mon compaignon.

Paovres amoureux!

Tumbé volontairement dans un horrificque traque-

L'archevêque de Paris vient d'adresser aux curés de son diocèse une lettre dans laquelle nous remarquons les passages suivants relatifs à la présidence :

« Maintenant, M. le curé, il va s'agir de mettre à exécution une des parties les plus importantes de notre constitution que nous venons de bénir. La France est appelée à élire dans un mois le président de la République. Jamais acte ne fut plus important ; il peut assurer ou compromettre pour long-temps la paix publique. Les partis s'agitent autour de nous : il ne faut pas s'en émoouvoir ; c'est une des conditions de notre ère politique. Ils cherchent à s'assurer la victoire. Comme c'est leur droit, je n'ai pas besoin de vous dire, M. le curé, je n'ai pas besoin de dire au clergé de ce diocèse que, comme citoyens, c'est aussi votre droit et votre devoir à tous d'adopter, selon vos convictions, une des candidatures qui se présentent ; mais que comme prêtres, vous devez rester en dehors de tous les partis, il faut que la religion plane bien au-dessus de cette région où s'agitent et s'enflamment les passions humaines.

« La religion est pour tous les hommes une mère commune. Comme Dieu lui-même, elle ne fait point acception de personnes. Elle est semblable à ces sources rafraichissantes où, après la bataille, vainqueurs et vaincus viennent s'abreuver. Je prie le clergé de Paris de régler là-dessus sa conduite. Qu'on ne puisse pas l'accuser de faire servir son ministère au triomphe d'un parti. Ce ministère se compromet toujours au contact des intérêts terrestres, même les plus respectables.

« Mais à côté des intérêts, il y a des devoirs. Ici, vous ne sauriez vous imposer la même réserve. Les devoirs politiques n'obligent pas moins que les autres. Il y en a deux importants dans la circonstance où le pays va se trouver, qu'il vous faut rappeler au peuple ; le premier est l'obligation où il est d'user du droit du suffrage que la Constitution lui reconnaît. S'abstenir dans un pareil moment, lorsqu'on tient dans ses mains les destinées du pays, c'est prévariquer. Il faut donc user de son droit, c'est le premier devoir ; mais il faut en user consciencieusement et c'est le second. Chacun doit se recueillir dans le sanctuaire de sa conscience, et là choisir religieusement parmi les candidats proposés, celui qui paraîtra le plus digne des hautes fonctions, qu'il s'agit de déléguer le plus favorable à la liberté civile et religieuse, le plus propre, en même temps, à protéger l'ordre social, et à préserver la France de nouvelles secousses.

« Or, pour faire ce choix avec discernement, nous avons tous besoin de nous adresser à Dieu, qui est la source de la lumière et de la vérité. Nous lui demanderons non-seulement de nous éclairer, mais encore d'éclairer nos frères, et par sa grâce, d'incliner les volontés vers le bien, afin que l'élu du peuple soit aussi son élu, et que, tant qu'il tiendra les rênes de l'Etat, la France jouisse, à l'ombre de ses institutions, de la paix, mère de la prospérité, et l'Eglise de Dieu de la liberté qui lui est nécessaire pour remplir complètement ici-bas sa mission... »

Simple Calcul.

Certains journaux *ultra-modérés* prétendent que les représentants qui ont pris des congés ne les ont demandés que pour se faire les commis-voyageurs de Cavaignac.

Un simple calcul prouvera la fausseté de cette assertion et démontrera que les représentants hostiles à cette candidature ont pris tout autant de congés que leurs adversaires.

Sur 294 congés, 102 appartiennent à la rue de Poitiers. Or, l'Assemblée est composée de 900 membres. Le tiers est donc en congé.

La rue de Poitiers, de son côté, compte 300 députés affiliés, et elle en a 100 qui courent en ce moment la province. C'est la même proportion du tiers.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 20 novembre :

« Le paquebot-poste le *Télémaque*, entré hier dans notre port, nous a apporté une nouvelle affreuse, l'assassinat du

comte Rossi, ancien ambassadeur de France à Rome. C'est au moment où il venait de descendre de sa voiture pour entrer à la chambre, qu'un individu s'est élancé sur lui et lui a porté, à l'aide d'un stylet, un coup mortel à la gorge. Le comte Rossi a eu encore la force de graver trois marches, puis il a chancelé et a expiré dans les bras des personnes accourues à son secours. »

Le rédacteur en chef du *Courrier de la Gironde*, M. Campan, en a quitté la rédaction depuis que ce journal, obéissant au mot d'ordre de son imprimeur, M. Crugy, délégué au congrès de Tours, soutient la candidature du prince Louis.

Cette scission est significative. C'est la tête, le cœur, l'intelligence qui s'en vont, chassés du journal de Bordeaux par la caisse, les écus, la matière.

Elle honore, du reste, le caractère de M. Campan autant que l'article, par lequel il déclare cesser toute collaboration, fait honneur à son talent.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

« Le *Journal des Débats*, dans son n° d'aujourd'hui, fait, à propos du compte-rendu de la banque de France publié par le *Moniteur*, des observations mal fondées en ce qui concerne les ressources et les dépenses probables du trésor de ce jour à la fin de décembre 1848.

« Les dépenses relatives au paiement du semestre du 3 % et des pensions sont évaluées dans l'article du *Journal des Débats* à 60 millions, savoir : 42 millions pour le semestre du 3 %, 15 millions pour le semestre des pensions.

« Il est bien vrai que le semestre du 3 % monte à 42 millions. Mais personne n'ignore que la moitié environ de cette somme, soit 21 millions, due à la caisse d'amortissement, est payable non pas en espèces, mais en bons du trésor à consolider. Le trésor n'a donc à pourvoir qu'à une dépense de 21 millions ; or, sur ces 21 millions, 4 millions se paient dans les départements par les mains des receveurs-généraux ; la caisse centrale n'a donc réellement à déboursier que 17 millions.

« Quant à l'excédant journalier des dépenses que M. Goudchaux évaluait à 1 million au moins par jour, il a depuis cette estimation été heureusement modifié. Par suite des mesures concertées avec les divers départements ministériels, cet excédant n'est plus aujourd'hui en moyenne que de 600,000 fr., et cette moyenne est calculée même en tenant compte des réserves que préparent déjà les receveurs-généraux en vue des paiements qu'ils auront à opérer pour le service des 4 millions de rentes départementales dont il vient d'être fait mention. Si donc on multiplie cette somme de 600,000 fr. par les 35 jours de service de trésorerie qui restent à courir jusqu'à la fin de l'année, et non pas 44 jours ainsi que l'a fait le *Journal des Débats*, qui ne tient pas compte des fêtes et des dimanches, on arrive à un total de 21 millions.

« En ajoutant cette somme de 27 millions à celle de 17 millions nécessaire pour le service des rentes, on trouve que l'ensemble de la dépense extraordinaire à laquelle le trésor devra pourvoir d'ici à la fin de l'année 1848, sera de 38 millions.

« Examinons maintenant par quel actif cette dépense pourra être balancée.

« Les ressources disponibles du trésor sont le 18 novembre au matin :

- « 1° Numéraire à la caisse centrale 7,000,000 fr. ;
- « 2° Numéraire à la banque 18,000,000 fr. ;
- « 3° Troisième portion de l'emprunt à demander à la banque 25,000,000 fr. ;
- « 4° Versement de l'emprunt aux 20 novembre et décembre 18,000,000 fr.

« Total des ressources 68,000,000 fr.

« Lesquelles, comparées aux dépenses de 38,000,000 fr., font ressortir un excédant de recette formant une encaisse de 30,000,000 fr. Telle sera la situation au 31 décembre.

« Dans ce qui précède, nous n'avons pas fait figurer les 15 millions de pensions dont parle le *Journal des Débats* prochain. Mais on peut voir que le trésor est en mesure de faire face aux dépenses journalières, aux arrérages de la rente 3 %, et qu'en outre, il lui reste, à la fin de l'exercice, une somme de 30 millions, sur lesquels après le paiement des pensions exigibles seulement en janvier, il y aura un excédant de 15 millions. Et qu'on le remarque, il y aura résultat s'obtient sans qu'il soit nécessaire de faire une négociation extraordinaire des valeurs de portefeuille.

« Quant à ce portefeuille en lui-même, que le *Journal des Débats* qualifie de *fabuleux*, loin qu'il ait subi une diminution, il est aujourd'hui de 143 millions. Dans cette somme, figurent 14 millions d'actions des Quatre-Canaux et les rentes 3 et 5 0/0, provenant des caisses d'épargne et transférées au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. Ces rentes ne doivent pas, ainsi que le suppose le *Journal des Débats*, être annulées ; elles sont devenues la propriété du Trésor, en exécution de l'article 7, paragraphe II du décret du 7 juillet dernier. Elles peuvent donc, à bon droit, être comprises dans le portefeuille, puisque le Trésor, en cas de besoin, y trouverait une ressource disponible.

« Il n'est pas hors de propos de rappeler que l'exercice 1849 s'ouvrira avec 184 millions de ressources extraordinaires, ainsi qu'il a été établi dans l'exposé présenté par M. Trouvé-Chauvel. »

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 18 novembre.

Chap. XXVIII. Commissaires de police, 400,000 fr. — Adopté. Chap. XXIX. Abonnement pour frais d'administration des préfetures et sous-préfetures, 4,936,000 fr.

Le cit. DUBAURE, ministre de l'intérieur, demande sur ce chapitre une augmentation de 200,000 fr., motivée sur les dépenses que nécessitera l'organisation de l'assistance.

Le comité des finances adhère à cette demande. Le cit. DUPLAN propose que les fonds d'abonnement soient converti en traitements fixes au profit des employés des préfetures et sous-préfetures, qui seraient nommés par le ministre de l'intérieur.

Le cit. DUBAURE : La proposition est complètement en dehors du débat actuel ; vous aurez plus tard à étudier la question, à propos du budget de 1849.

Je crois, toutefois, que la proposition a plus d'inconvénients que d'avantages, surtout au point de vue des idées de décentralisation qui ont été si longtemps débattues.

Il faut que les préfets aient la nomination de leurs employés, et qu'ils ne dépendent pas de leurs bureaux, comme cela serait si la proposition était adoptée.

Le cit. DUPONT insiste sur sa proposition, qui n'est pas appuyée.

Le chapitre XXIV est adopté, avec l'augmentation demandée par le citoyen ministre de l'intérieur, et porté ainsi au chiffre de 5,136,000 fr.

Chap. XXX. Inspection des services départementaux de bienfaisance 150,000 fr. Le comité propose de réduire ce chiffre de 50,000 fr.

Le cit. BOUDET : Il y a 9,242 établissements de bienfaisance, représentant un revenu de 115 millions. La surveillance et le contrôle de ces établissements justifieraient suffisamment le vote du chiffre demandé par le ministre.

L'orateur cite le résultat de deux inspections qui, en 1848, ont réduit sur la dépense du service des enfants trouvés dans le Rhône 250,000 fr., et dans la Gironde 180,000 fr.

Le citoyen Sauvaire-Barthélemy et le citoyen Sénard parlent sur le chapitre.

Voix nombreuses : Nous ne sommes plus en nombre.

Le cit. SÉNARD entre dans de longs développements sur le régime particulier des asiles des aliénés.

Le cit. DUBAURE : La question est des plus graves. Elle est politique. Elle parle surtout sur les inspections des prisons, et sur celle des établissements de bienfaisance.

Le comité des finances a à peu près maintenu le nombre des inspecteurs des prisons, en réduisant leur traitement ; quant aux établissements des finances, on réduit le nombre des inspecteurs de six à un seul. C'est-à-dire qu'on supprime l'inspection en elle-même.

Le comité prétend que l'inspection des établissements de bienfaisance est une atteinte à l'indépendance des communes. Ces établissements ont été jusqu'à présent soumis à l'inspection du gouvernement. Doit-on la supprimer au moment où l'Assemblée va être saisie d'un projet de loi sur l'application à toutes les misères et à toutes les souffrances de

nard, ayant peur d'avoir dépensé son cœur et son esprit pour les hirondelles, mon compagnon, qui estoit vraiment brave comme une épée de chevalier, revint à l'assaut trois fois. Trois fois, il fust culbutté dans le fossé ; mais, à la troisième, il cogneut qu'il estoit, luy-même, un serin jaune des îles Canaries, un chou frizé, un battant sans cloche, et, devantant LE DANTE, il clama, en mode mineur, comme il est d'usage es afflictions :

Voi qui n'entrato pas la troisième fois
Lasciat ogni alle speranza!

Pauvres amoureux !

Que si vous voulez maintenant, Bourgeois de Lyon la moralité de ceste histoire véridique, gracieuse, benoïste, rabelaisienne, fresche, patriotique, facétieuse et rieuse, je vous diray :

— Qu'ung conte bleu n'est point fait à ceste fin de moraliser, pédagogiser, sacro-sanctifier ;

— Que, comme il n'y a jamais de mers sans eaux, de soleil sans ombre, de jours sans nuicts, de tempestes sans hallénées de vents, il n'y a non plus femmes sans default ;

— Que le default des fillettes, bachelettes, bergerettes, pasquerettes, de seize à vingt années, est de folastrer, voler, vétilier et s'esbaudir dedans les paraiges de l'amour comme papillons à la mesche d'une chandelle, tant et si dru, qu'advient qu'elles esclattent tout escharbottées, ainsy que papillons se bruslent leurs aësles mirouëttautes et desgringolent pasmés ;

— Que le default des femmes honnestes, d'ung aage meur, (femmes de la valiscence de cettuy rat du Bonhomme qui avoyt perdu sa queue a la bataille et prins sapience en place du membre vacquant) est d'avoir prins sapience : d'aymer mieulx oyes que enardonnerets ou pinsons gauloys, par les raysons dednictes en hault de ce conte : de tenir en pauvre estime le plumaige et le ramaige, et d'espouser de cœur et de vouloir les beaux yeulx de la cassette ;

J'adjouteray, finalement :

— Que cettuy qui préfère la fleur au bouton en a le droit seurement :

Mais moi je concluz ;

— Que mon compagnon est ung sot, une linotte, ung coquebin, ung naïf, ung estourneau, d'avoyr aymé, tant seulement un petist, fleur espanouie comme huittre sur greve et de puis trez long tems : d'avoyr resguardé d'ung œil goulou et pétillonnant une femme qui s'émeust de luy aultant que des — hélas !... — d'une mousche déferrée.

Adoncques, Bourgeois, Dieu vous en garde !

Le piteux *estri* ou maître Cupido avait plongé mon compagnon et les pleurs abondants qui noyaient ses paupières à l'heure ou ce pauvre me récitait ses litanies, m'avaient jeté dans un spleen effroyable. Le ciel me sembla aussi noir que mon encrier, et j'invoquais la nuée vengeresse qui détruisit Sodome et Gomorrhe, quand, sur un volume entr'ouvert de C. Nodier, je lus d'aventure le nom de BARBISIER !

— Barbisier ! m'écriai-je, merci Dieu ! je suis sauvé !... Vivat Guignol !

Qu'est-ce que Barbisier ?... Barbisier est un homme illustre qu'a produit jadis le gentil pays de France, en sa province de Franche-Comté. Nodier, ce défricheur de réputations incultes, lui a consacré un des plus spirituels articles qui se soient échappés de la plume d'un écrivain.

Qu'est-ce que Guignol ?... Est-il nécessaire de le dire ! Barbisier et Guignol, Guignol et Barbisier, c'est tout un.

Je raffole des marionnettes, des vraies marionnettes, de celles qui ont des yeux drolatiques, des nez infinis, des cotilous pailletés, des coiffes impossibles — pas de jambes souvent — mais des bras, mais des bâtons durs comme des pavés et raides à casser la tête aux importuns les plus redoutables.

Aussi n'étais-je pas, depuis cinq minutes, accoudé aux premières loges du théâtre de Guignol, que le spleen s'était

enfié, et que le fou rire, ce rire large, carré, formidable, éclatant, ce rire de mauvais ton que vous savez, m'étrégnait à la gorge et me renversait pêle-mêle avec toute la société.

J'en suis fâché pour les profils pincés, pour les mines de duègues, de dévotes, pour tous ceux qui,

Buvant du lait sucré dans un maillot vert-tendre, m'excommunieront comme un prêtreâtre déplorable, je risais à me fendre la bouche jusqu'aux oreilles.

Quant à vous raconter la pièce ou les pièces, je vous ferai s'il vous plaît, une description étincelante de Constantinople, où je n'ai de ma vie mis le pied ; mais je n'essaierai pas d'analyser ces parades ébouriffantes où le sel (pas attique, l'ironie, le calembourg, l'imprévu, le naturel, etc...) sont prodigués avec une verve intarissable.

Raillerie mordante, incomparables bêtises, vérités narquoises, moqueries impitoyables, — satires, idylles, dithyrambes, — tableaux de genre, de chevalier ou pochades carrées, vergondées, — tout sort de cette Babel de six pieds carrés, où s'agitent, frétille, grouillent, se poussent, se heurtent, s'assomment douze à quinze pantins d'allures excentriques.

Ah ! dam ! Guignol n'est pas collet-monté. Ses personnalités se... déchaussent parfois en public ; mais, ma foi ! je ne suis pas moi-même un trappiste ! Honni soit qui mal y pense !

Donc, allez à Guignol, amants échoués, femmes incomprises, maris en état de siège, âmes décolorées, cœurs aquatiques, intelligences funéraires ; allez à Guignol, cet homme ferait rire des cyprès et des saules-pleureurs ! Allez, et vos péchés vous seront remis, et *exultate itis sicut arietes* ! (arrietez-vous de s'entendre des moutons de Panurge et non des brebis de l'écriture.)

Le Jardin-d'Hiver a donné, samedi dernier, une grande fête au profit des indigents. Il faut, avant tout, remercier

l'assistance publique ?
Vous commettriez ici une inconséquence en détruisant d'un côté et en créant de l'autre. Le ministre convient que jusqu'à présent l'inspection n'a pas donné de grands résultats, non pas que les inspecteurs aient été mal choisis, mais parce qu'on n'a pas tiré un parti suffisant de leurs travaux. L'inspection doit devenir un moyen de propager, d'un établissement à l'autre, toutes les bonnes politiques qui s'introduisent dans l'administration, comme aussi de remédier aux abus qui, découverts et corrigés sur un point, ne peuvent plus servir ailleurs.

En résultat, le citoyen Dufaure demande le maintien de l'organisation actuelle, avec une légère réduction dans les traitements.

Le comité des finances adhère, par l'organe du citoyen Bineau, à la demande du ministre.

La clôture est demandée.
Le **cit. Gendy** a la parole contre la clôture : L'Assemblée n'étant pas en nombre pour voter, la discussion est renvoyée à lundi.

Le président annonce que, depuis une demie heure, il a fait parcourir les couloirs et les bureaux pour ramener dans l'Assemblée les représentants absents. Il lui a été impossible d'en réunir un nombre suffisant.
La séance est levée à six heures.

PARIS, 19 novembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Plusieurs journaux répandent encore des bruits sinistres; mais nous croyons qu'ils sont ou veulent être mal informés. L'agitation électorale qui réunit dans quelques lieux publics un certain nombre d'individus, et donne lieu à des débats sans doute fort animés, ne transpire que dans les rues.

Les banquets, autre agitation qui s'use par elle-même bien plus qu'elle ne va croissant, amènent beaucoup de curieux autour des gargottes où ils ont lieu; l'autorité les fait surveiller et se tient même prête à une répression si elle était nécessaire; mais en somme, jusqu'à présent, et quoiqu'on parle d'insurrections nouvelles, nous pouvons affirmer que rien ne fait présager même la possibilité d'une émeute armée, dans l'intérêt de qui que ce soit.

Cette nuit, il y a eu une très-vive alerte de police qui faisait beaucoup causer ce matin. Les barrières ont été un instant fermées, des visites ont eu lieu dans plusieurs des bouges qui restent ouverts la nuit. Nous avons entendu faire à ce sujet, ce matin, quelques commentaires. Il s'agissait tout simplement de l'évasion de trois prisonniers dont un assassin, détenu aux Madelonnettes, et qui avaient pris la clef des champs dans la soirée d'hier. Ce matin, ils étaient repris, et réintégrés en prison.

En général, on s'accorde à dire que la police, qui fait assez peu de bruit depuis quelque temps, est cependant faite avec beaucoup de soin. Pour la police, c'est la meilleure façon d'agir. La police remplit d'autant mieux sa mission qu'elle fait moins parler d'elle.

Il vient de se constituer à Lille une association pour soutenir l'élection du général Cavaignac, comme président de la République.

Nous remarquons parmi les personnes qui ont prêté leur nom à cette association : M. Bigo, ancien maire de Lille; M. Kuhlmann, ancien président de la chambre de commerce; M. Delattre-Dupont, adjoints au maire de Lille; Dubaut, colonel de la garde nationale de Lille, etc. Toutes ces personnes occupent une position considérable dans le département du Nord.

Il est, d'ailleurs, à remarquer qu'un des journaux de Lille, qui avait pris part assez vivement pour la candidature de M. L. Bonaparte, recule aujourd'hui sur la question, probablement sous la pression de l'opinion locale. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les colonnes de la *Liberté* :

« Louis-Napoléon Bonaparte porte un nom glorieux dans l'histoire; mais puisque son seul titre est d'être le neveu de son oncle, nous ne devons pas oublier qu'un poète a dit de l'oncle, et avec justice :

Fils de la Liberté, tu détronas ta mère.

« Comment dès-lors ne pas nous étonner de ce que l'on

MM. les administrateurs de la pensée bienfaisante qui nous a valu cette brillante soirée. Il est à désirer vivement que cet exemple trouve des imitateurs. La pauvreté doit toujours frapper aux portes d'un divertissement public, quel qu'il soit, et n'être pas rebutée, aujourd'hui moins que jamais.

La salle avait un aspect féérique. Des trophées d'armes d'un travail ingénieux et délicat, dus à l'un de nos régiments d'artillerie, des guirlandes de verres de couleur, des fleurs, des arbustes verts étaient disposés avec goût dans l'intérieur de la rotonde. De huit heures à neuf heures et demie, les musiques du 51^e et du 52^e ont exécuté des ouvertures et les morceaux les plus remarquables de nos chefs-d'œuvre lyriques. — A dix heures environ, a commencé le bal, auquel il m'a été impossible d'assister.

Pendant que le Jardin-d'Hiver réunissait une foule nombreuse et empressée, nos théâtres rejoignaient péniblement leurs forces dispersées par le désastre Bigé. Il en est résulté une association entre les artistes, association à laquelle je souhaite, en toute sincérité, une fortune et des destins prospères, mais qui s'est formée dans des conditions désavantageuses. La municipalité est si pauvre, m'assure-t-on, qu'elle ne peut se borner qu'à des vœux et à une intervention stériles. *E vero?*

MÉRAN.

FRONDES.

Un des mots les plus piquants à propos des serments demandés à des constitutions, c'est celui du général en chef de l'armée des Alpes, appelé le premier à jurer la constitution de l'an VIII, et disant : *Je jure la constitution... Mais, comme il avait oublié que c'était la constitution de l'an VIII, après avoir dit : Je jure la constitution, il se tourna du côté de son aide-de-camp... Laquelle? lui demanda-t-il.*

veut, sous la République de 1848, remettre aux mains du neveu la tutelle de cette même liberté? »

— Une réunion électorale démocratique et sociale a eu lieu vendredi dans le club dit de la Reine-Blanche, rue St-Antoine, 104. A cette réunion, présidée par le citoyen Barnabe-Chauvelot, ont pris la parole les représentants du peuple, Mathieu (de la Drôme), Deville, Félix Pyat, Joly, Martin-Bernard.

Le citoyen Mathieu (de la Drôme) a passé en revue les divers candidats, et après avoir écarté successivement les citoyens Napoléon, Cavaignac et autres, il a fixé l'attention de ses auditeurs sur la candidature de Ledru-Rollin. Il a exposé rapidement les titres de Ledru-Rollin à la confiance du peuple.

Le représentant du peuple Joly a protesté contre un prétendu comité central qui, irrégulièrement constitué, a l'outrecuidance de vouloir imposer un choix à la démocratie française. Il a surtout fait énergiquement ressortir ce qu'a de monstrueux une telle prétention de la part d'un comité présidé par l'ex-comte d'Althou-Shee, dont les titres à la confiance des patriotes sont si légers, pour ne rien dire de plus, et qui compte dans son sein le citoyen Jules Lechevalier, que la révolution de Février a seule détaché des Guizot et autres personnalités *ejusdem farinae*, d'un comité qui n'a pas craint de s'isoler de la Montagne, dont tout le monde se rappelle l'énergique appel au peuple en faveur de la candidature de Raspail, de Cabet et de Thoré; d'un comité enfin qui ne contient aucun délégué des départements.

— Le club établi dans la salle Montesquieu n'est autre que l'ancien *Club de la Révolution*, présidé par M. Barbès. Il est présidé en ce moment par M. Hervé, ami du prisonnier de Vincennes.

La dernière séance a été des plus orageuses; elle a prouvé que les efforts tentés pour concilier et unir les socialistes et les républicains rouges n'ont abouti à aucun résultat favorable. Jamais la division n'a été plus complète; jamais les attaques des deux partis l'un contre l'autre n'ont été plus passionnées et plus violentes.

— La portion du parti légitimiste qui veut avec M. de Montalembert la liberté la plus illimitée de l'enseignement avait reçu, dit-on, de M. L. Bonaparte l'assurance de ses sympathies pour les idées anti-universitaires. Il paraît toutefois qu'il y a eu un revirement de ce côté, car l'*Univers*, qui paraissait incliner depuis deux ou trois jours vers le candidat déjà accepté par M. de Genoude, proteste aujourd'hui très-vivement contre la version d'un journal qui le représente comme converti aux idées napoléoniennes.

L'*Union*, autre journal légitimiste, s'abstient encore plus soigneusement que l'*Univers* de tout parti pris sur la question des candidatures.

— Nous empruntons au *Journal du Havre* les lignes suivantes :

« Deux honorables magistrats du Havre, se trouvant il y a peu de temps à Paris, eurent l'honneur d'être reçus par M. Thiers; dans la conversation, les visiteurs saisirent l'occasion de connaître, de la bouche même de M. Thiers, son opinion sur les deux candidats qui se trouvent aujourd'hui le plus en évidence.

« Quant à M. Cavaignac, l'honorable représentant a répondu qu'il ne l'aimait, qu'il ne l'appuierait pas, mais qu'en somme il était acceptable; en ce qui concerne M. Louis Bonaparte, il a déclaré que son élection serait une honte pour la France.

— « Vous nous autorisez donc à dire, au Havre, que vous repoussez la candidature de M. Louis Bonaparte? »

— « Oui, a répondu M. Thiers. »

— Le maréchal Soult est prochainement attendu à Paris.

— Le nouvel ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris est attendu à l'ambassade de la rue des Champs-Élysées.

— Le rédacteur en chef de la *République*, M. Eugène Barest, vient d'être reavoyé devant la Cour d'assises de la Seine, par un arrêt dont voici les dispositions :

« Considérant que des pièces de l'instruction résulte une prévention suffisante contre Eugène Barest,

« D'avoir, en octobre 1848, excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République,

« En insérant et publiant, dans le numéro du 17 dudit mois d'octobre du journal la *République*, dont il est gérant, un article commençant par ces mots : *Nous recevons une lettre des transportés de juin...*, et finissant par ceux-ci : *Dieu me garde de voir des victimes!*... »

« Délit prévu par les articles 4 du décret du 11 août 1848 et 1^{er} de la loi du 17 mai 1819;

« Vu l'article 1^{er} de la loi du 8 octobre 1830;

« Maintient la saisie des exemplaires du numéro du journal la *République* du 17 octobre dernier;

« Renvoie Eugène Barest devant la Cour d'assises du département de la Seine pour y être jugé suivant la loi;

« Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général. »

— Par arrêté en date du 18 novembre, le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce, a nommé chevaliers de la Légion d'Honneur, MM. Simon (Charles), ingénieur irrigateur, agriculteur à Lasselle (Saône-et-Loire); Gardeur Le Brun (Nicolas-Antoine), directeur de l'école nationale des Arts-et-Métiers de Châlons (Marne); Plummer (Michel), fabricant de cuirs vernis à Pont-Audemer (Eure).

— La *Gazette de Cologne* et celle d'*Augsbourg* parlent d'une lettre de félicitations qui aurait été adressée au général Windischgrätz par le président du conseil.

Cette assertion est une de ces misérables calomnies dont le président du conseil est l'objet : c'est à peine si cela vaut l'honneur d'un démenti.

(*Moniteur.*)

— Il est faux que le dossier de l'affaire de Boulogne ait été, ainsi que l'avance l'*Evénement*, communiqué à un écrivain chargé de faire un pamphlet contre M. Louis Bonaparte.

(*Idem.*)

— C'est aujourd'hui 19 qu'a lieu la rentrée de tous les élèves à l'école Polytechnique pour les études de l'année scolaire 1848-1849.

C'est également aujourd'hui que plusieurs galeries du Louvre, récemment réorganisées, ont été ouvertes au public.

— M. Rey, ancien commandant de l'Hôtel-de-Ville, arrêté à l'occasion de l'affaire du 15 mai, vient d'être mis en liberté, à la suite d'un arrêt de non lieu.

EXTÉRIEUR.

Prusse. BERLIN, 15 novembre. — La ville est tranquille. Pendant que l'Assemblée discutait dans sa séance d'aujourd'hui, à la salle Mielenz, sur le refus des impôts, un major alla droit au président. Après qu'il lui eut dit quelques mots à voix basse, le président lui demanda s'il avait un ordre écrit de dissoudre l'Assemblée. Le major répondit qu'il n'avait qu'un ordre verbal du général de Wrangel; celui-ci ayant refusé l'ordre écrit qu'il demandait, le président contesta son droit. Le major se retira alors au milieu d'une grande agitation de l'Assemblée qui vota immédiatement et par acclamation le refus des impôts à partir du 17. Ce vote fut suivi d'une joie indicible.

Les délégués de la ville ont adopté aujourd'hui une adresse à l'Assemblée nationale dans laquelle ils se prononcent aussi pour le refus de l'impôt.

Le comité des membres de la droite et du centre de l'Assemblée nationale, qui ont cessé de siéger, a envoyé à Francfort deux de ses membres, MM. Ostenuann et Reichensperger. Il a adressé au ministère d'Etat une lettre par laquelle les députés désignés plus haut, c'est-à-dire la droite et le centre, déclarent que le transfert de l'Assemblée nationale, ailleurs qu'à Berlin, ne compromettant, dans leur conviction, aucun des droits du peuple et de ses représentants, ils sont d'avis que la convocation doit avoir lieu immédiatement en conformité de la loi du 25 septembre dernier, si l'on ne veut violer les droits sacrés du peuple.

Cette démarche s'étant croisée avec une résolution du ministère, tendant au même but, la convocation à Brandebourg de l'Assemblée nationale pourrait donc avoir lieu bientôt et même avant le 27.

Le bruit répandu hier soir d'un attentat contre la personne du roi ne s'est pas confirmé.

Le désarmement vient de commencer dans le Friedrichstrasse. Au signal du tambour, les citoyens livrent leurs armes et leurs munitions aux détachements militaires. Obéissant aux exhortations de M. Borseg, les ouvriers constructeurs de machines ont volontairement livré les leurs.

Une proclamation du magistrat et des délégués de la ville invite la population à se soumettre tranquillement aux exigences de l'état de siège.

Quelques personnes qui ont voulu s'opposer au désarmement ont été arrêtées.

Deux assesseurs ont été arrêtés pour avoir injurié la troupe.

AUTRICHE. — VIENNE, 13 novembre. — Le général Welden, nommé commandant de Vienne, est arrivé, et vient de faire afficher, en sa nouvelle qualité, une proclamation aux Viennois. La ville aura désormais une garnison de 20 à 25,000 hommes.

La légation turque a pris sous sa protection douze étudiants, et elle refuse de les rendre et livrer à la réquisition des autorités militaires.

— Les nouvelles de Vienne ne nous annoncent encore aujourd'hui aucun changement saillant dans la situation; elles confirment malheureusement les premiers bruits répandus sur les sanglantes exécutions décrétées par le parti vainqueur.

Tout fait prévoir une résistance désespérée en Hongrie, et par conséquent une guerre longue et terrible.

FRANCFORT. — L'exécution de Robert Blum, à Vienne, menace d'avoir pour l'Autriche les plus sérieuses conséquences. Une proposition faite par M. Simon (de Trèves) à l'Assemblée de Francfort, avait été renvoyée à une commission. Cette commission a présenté son rapport dans la séance du 16, et voici quelles ont été ses conclusions, qui ont été adoptées par l'Assemblée à l'unanimité et sans discussion :

« L'Assemblée nationale, protestant à la face de toute l'Allemagne contre l'arrestation et l'exécution du député Robert Blum, qui ont eu lieu au mépris de la loi de l'empire du 30 septembre de cette année, somme le ministère de l'empire de prendre les mesures les plus énergiques, afin de faire punir les personnes qui ont concouru directement ou indirectement à cette exécution. »

L'Assemblée a ensuite repoussé l'urgence pour une proposition de M. Nauwerck, tendante à ce que le ministère de l'empire sommât le gouvernement prussien de rapporter les mesures prises contre l'Assemblée de Berlin, à ce que les droits du peuple prussien fussent placés sous la sauvegarde du parlement de Francfort, et enfin à ce que trois commissaires de l'empire fussent envoyés à Berlin pour faire exécuter les décisions du parlement, en appelant au besoin, pour les appuyer, les troupes de l'empire. Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la commission.

MAXE. — Une correspondance de Leipsick, du 14 novembre, a adressée à la *Gazette de Cologne*, donne des détails

sur une cérémonie funèbre organisée par tous les clubs dans l'église St-Thomas, en l'honneur de M. Robert Blum. L'église était comble. Diverses motions ont été faites et adoptées à l'unanimité. Les principales sont :

— La mise en accusation de l'ambassadeur saxon à Vienne ;
— la remise des passeports à l'ambassadeur d'Autriche à Dresde ;
— l'invitation à tous les députés saxons à Francfort de quitter l'Assemblée ; etc.

A la sortie de l'église et en dépit des efforts de plusieurs orateurs, la foule est allée arracher les armoiries du consul autrichien, et les a brisées après les avoir foulées au pied.

On écrit de Leipsick, 15 novembre :

« La ville est restée tranquille hier soir. Le consul autrichien s'est mis sous la protection de la ville, la rendant responsable de toute violation du droit d'hospitalité. La ville a placé hier soir au consulat autrichien une compagnie de garde bourgeoise.

« A Dresde aussi, on a tenté une attaque sur la demeure de l'envoyé autrichien, et on a jeté des ordures sur les armes d'Autriche. On craint le renouvellement des scènes de dévastation d'avant-hier, parce qu'il existe une liste de proscription des personnes dont, à cause de leurs opinions, on veut attaquer les demeures. »

NOUVELLES LOCALES.

L'on sait que nous sommes partisans de l'unité administrative; toutefois, nous ne cessons jamais de nous élever avec vigueur contre toutes les lenteurs qui résultent d'une organisation défectueuse. Le fait que nous allons rapporter est une preuve vivante des vices de cette administration, ou de la négligence incroyable des administrateurs.

Une trentaine de réfugiés polonais, compromis dans les affaires du duché de Posen, et arrivés à Lyon dans le courant de septembre dernier, se sont vus depuis cette époque sans aucun secours de la part du gouvernement et dans le dénûment le plus affreux.

Grâce à la bienveillance de l'autorité municipale, ils ont pu être logés dans la caserne des Carmes-Déchaux; mais sans la générosité personnelle de M. le préfet et les secours de quelques compatriotes, ils fussent littéralement morts de faim.

Cette situation a duré ainsi deux longs mois, pendant lesquels ces malheureux exilés n'ont pas toujours eu du pain noir à leur gré.

Depuis peu de jours, quelques secours en pain et en viande leur sont parvenus au nom de l'autorité municipale, à ce que nous croyons du moins; mais ces hommes manquent de charbon et de vêtements, et les subsides que le gouvernement accorde aux réfugiés, et qui s'élèvent habituellement à 15 fr. par mois, leur ont été promis pour le mois prochain seulement.

Grâce à de pareilles lenteurs, nos malheureux frères n'échapperaient au fer ennemi que pour venir mourir ainsi de misère sur le sol hospitalier de la France!

Nous appelons sur de pareils faits toute l'attention de l'autorité, et nous espérons, pour l'honneur de notre pays, qu'ils ne se renouvelleront pas.

Ces renseignements nous ont été communiqués par un membre honorable de la première émigration polonaise, qui a été lui-même obligé de solliciter l'assistance de quelques personnes, pour arracher ses compatriotes aux tortures du dernier dénûment.

AVIS. — L'administration des Douanes porte à la connaissance du commerce, que la date des déclarations en douane donnera droit à la prime d'exportation; que ces déclarations seront reçues jusqu'au dimanche 31 décembre, à minuit, et devront être accompagnées des marchandises qui en feront l'objet.

— Il est question d'un nouveau traité de commerce entre

la République française et les Etats-Unis.

— Le neuvième convoi des colons algériens est arrivé hier par les bateaux à vapeur de la Saône; il est reparti ce matin.

— M. Chanay, que des affaires avaient appelé quelques jours à Lyon, est parti avant-hier matin pour reprendre son poste à l'Assemblée nationale.

— M. le préfet de l'Isère vient, par un arrêté du 5 novembre courant, d'autoriser dans le département la chasse aux alouettes avec fusil et le miroir. Tous autres engins sont prohibés.

— On lit dans un journal de notre ville :

« M. Hommaire de Hell, chargé d'une mission scientifique en Perse par le gouvernement, vient de mourir à Ispahan d'une fièvre putride.

« M. Hommaire, ancien élève de l'école des Mines de St-Etienne, en quittant cette école, habita notre ville pendant assez longtemps. Avidé de sciences et de découvertes, il partit pour la Russie, qu'il visita et explora longuement, ainsi que d'autres pays du Nord, fertiles en richesses minéralogiques, d'où, après plusieurs années, il rapporta en France le fruit de ses études. La décoration de la Légion-d'Honneur vint le récompenser de ses savantes découvertes. Peu de temps après, il était chargé de l'honorable mission au milieu de laquelle il vient de trouver la mort, à un âge où la jeunesse est dans toute sa force, la pensée dans tout son éclat.

« Quand, il y a cinq ou six ans, les nouvelles de Russie nous annonçaient ses travaux et ses succès, nous étions loin de nous attendre que quelques années plus tard, la correspondance de Perse nous annoncerait sa mort à Ispahan. »

Variétés.

Nous qui prêchons l'alliance logique et indissoluble du christianisme et du progrès, l'on comprendra avec quelle joie nous voyons le sacerdoce proclamer lui-même bien haut cette alliance.

C'est donc avec un véritable bonheur que nous avons lu l'éloquent discours que M. le curé de Saint-Eustache, l'abbé Deguerry, a adressé aux colons algériens qui composaient le neuvième convoi.

Cet admirable discours, que nous voudrions pouvoir reproduire en entier, a constamment excité des transports d'enthousiasme et a été salué par d'immenses acclamations.

Après avoir montré que le malentendu, qui a existé entre le pays et l'Eglise, est à jamais fini, et indiqué le travail incessant d'amélioration sociale poursuivi par le christianisme, M. l'abbé Deguerry continue en ces termes :

« Mais il faudrait être aveugle pour ne pas comprendre qu'il y a impossibilité d'empêcher l'avènement, tôt ou tard, de la fraternité dans un pays où la doctrine chrétienne est connue. Aussi bien cette doctrine, comment se présente-t-elle? Avec deux faits qui dominent les autres, qui les gouvernent tous : avec le fait de la création et le fait de la rédemption. Or, je voudrais savoir de quelle manière l'on pourrait s'y prendre pour contester que par la création les hommes sont tous frères? Ne le sont-ils pas davantage encore par la rédemption? Entendez Jésus-Christ : « O hommes! vous êtes tous frères, quels que soient votre pays et votre rang ; vous êtes tous frères ; et moi, fils de Dieu, je suis le frère de chacun de vous. »

« Chers concitoyens, ce que l'on a fait déjà pour vous, les soins dont vous avez été l'objet, ceux qui vous seront prodigués encore, la destinée que l'on vous a préparée, le bien-être que l'on a la confiance de vous faire recueillir avec le temps, voilà des preuves d'une véritable fraternité, voilà un commencement de ses réalisations sociales. C'est par des actes semblables et par d'autres non moins grands que notre glorieuse et aimée France apparaîtra à l'univers comme une mère tendre qui chérit tous ses enfants ; qui s'occupe avec

sollicitude de leur intérêt intellectuel, moral et matériel, sans les priver pour cela de leur liberté d'action. Et puisque la France a reçu de Dieu la mission de propager ce qui est vrai et ce qui est juste, les peuples se faisant à son image, seront tous frères. La fraternité se dilatant encore et marchant à toutes ses conquêtes successivement, les barrières qui séparent les peuples de l'Europe aujourd'hui s'abaissent trop longtemps pour s'entre-détruire, après s'être cherchées seulement avec habileté leurs richesses respectives. Un plus beau spectacle encore se montre à mon regard dans l'avenir : et les actes réciproques de la fraternité, unies par les sentiments d'effusion de joie et de bonheur au milieu de ces acclamations : *L'égoïsme intellectuel et national est terrassé, le règne du Christ sur la terre est enfin advenu. QUE VOTRE RÈGNE VIENNE!*

M. Deguerry, en quelques phrases chaleureuses, recommande aux enfants de cette nouvelle France, de toujours pratiquer et glorifier l'amour du travail, le respect à la loi, et, par-dessus tout, le dévouement fraternel. Il poursuit ainsi :

« J'entends des voix contradictoires qui vont me crier : *Utopies, utopies!* Mais ces utopies, je les trouve dans l'Evangile, dont je ne fais que vous traduire l'esprit et la parole. En doutez-vous? Ecoutez Jésus-Christ : « Mon père, disait-il au moment d'aller à la mort, que les hommes soient un comme nous sommes un, » consommés dans l'unité d'un amour réciproque et de tous les devoirs que cet amour impose. Utopies! Ah! votre mémoire est infidèle; elle ne répète pas bien la leçon de vos aïeux, les païens; eux, ils répondaient à l'enseignement des apôtres : Ces gens-là sont ivres, c'est une folie. — Oni, ivres du désir de sauver leurs frères. Sublime ivresse! folie adorable, qui triomphe de ces cruelles maximes : « Chacun pour soi, chacun chez soi. » J. vous le dis en vérité, elle les vaincra de plus en plus. »

« Adieu donc, chers concitoyens, bien-aimés frères, adieu! Fasse le ciel que toutes les nouvelles qui nous arriveront de vous soient bonnes; et bonnes aussi toutes celles que nous vous enverrons! Puissions-nous apprendre que le climat ne vous a pas été méchant; et que la terre vous a largement récompensés de vos travaux; que vos cités sont bâties et que vous y jouissez de tous les biens dont l'espérance vous fit consentir à vous séparer de vos amis et de vos parents! Puissiez-vous apprendre que notre labeur pour nous constituer dans l'ordre et dans le bien-être s'achève sans secousse, sans violence; que les regrets même légitimes étant mis de côté, toutes les mauvaises inspirations de la cupidité étant sacrifiées, nous ne songeons pas à restaurer les ruines de formes politiques vieilles et tombées, mais à exercer avec droiture et conscience le pouvoir souverain en nommant aux fonctions qui relèvent immédiatement de lui, les hommes les plus dignes, c'est-à-dire d'un dévouement reconnu et d'un désintéressement éprouvé. »

Quelques paroles, pleines de l'émotion du cœur, ont terminé un discours interrompu souvent par des applaudissements prolongés, auxquels se mêlaient les cris de : « Vive l'abbé Deguerry! »

Pendant la visite intérieure des bateaux, les colons accueillaient le clergé avec bonheur. Les mères de famille disaient à M. Deguerry : « Vous prierez pour nous, monsieur le curé. »

Après la bénédiction du drapeau et des bateaux, M. Deguerry a remis pour les colons 100 fr. à M. le capitaine du convoi.

Nous avons vu avec peine, qu'excepté l'*Ere Nouvelle*, presque aucune feuille spécialement religieuse n'a reproduit le discours de l'abbé Deguerry.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISE propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué *Savon glaise F. L.* est une contrefaçon.

FABRIQUE SPECIALE DE SIROPS

DE QUET AÎNÉ,

Rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon.

Tous les sirops, bien préparés et à des prix très-modérés, se vendent dans cette maison, où l'on prépare aussi depuis de longues années le SIROP PECTORAL de mouton de veau, avantageusement connu pour la guérison des Rhumes, Coqueluches, Catarrhes et toutes les affections de la poitrine. Il répare les forces, calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. Prix : 2 fr. la bouteille, et dans les dépôts 2 fr. 25 c.

CAUTÈRES, SANS DOULEURS

et d'une marche régulière, *Pois Leperdrier*, en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou, serresbras compresses, etc. A Paris, faubourg Montmartre, n. 78; ici, dans les pharmacies bien assorties.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE DE E. GUILBERT, EDITEUR, Rue Puits-Gaillot, 3, Lyon.

FAUCHET. — CODE DES MUNICIPALITÉS OU MANUEL MUNICIPAL. Ouvrage utile à MM. les Maires, Conseillers municipaux, Juges de paix, Commissaire de police, et généralement à tous les Officiers et Fonctionnaires de l'ordre administratif. — 3 volumes in-8°. — Prix : 46 fr.

OUVERTURE DES MAGASINS DE

LA VILLE D'ELBEUF,

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET DE COMMANDES;
HAUTES NOUVEAUTES DE PARIS.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges),

La seule infallible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

MÉDAILLE d'Or EN 1845.

MÉDAILLE d'Argent EN 1845.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confondre qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, AUX HALLES DE LA GRENETTE.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale de Maladies secrètes et de la peau. Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salspareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 3 francs le flacon.

INJECTINS INFALLIBLES, Extraites du Traité de Thérapeutique de

D^r LUPPI,

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercurel dont on a l'habitude de gorger le malade. Nous ne nous sommes simplifiés le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.